

FIRST PHOSPHATE CORP.

États financiers intermédiaires condensés

**Pour les trois mois terminés
les 31 mai 2024 et 2023**

(Exprimés en dollars canadiens)

(Non vérifiés - Préparés par la direction)

FIRST PHOSPHATE CORP.

	<u>Page</u> <u>numéro</u>
<u>INDEX</u>	
AVIS D'ABSENCE DE REVISION PAR LE CONTROLEUR DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONDENSES	3
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
ÉTAT DES PERTES ET DU RÉSULTAT GLOBAL	5
ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES (DÉFICITAIRES)	6
ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS	8-21

FIRST PHOSPHATE CORP.

**AVIS D'ABSENCE DE RÉVISION PAR LE CONTRÔLEUR DES ÉTATS
FINANCIERS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS**

Les états financiers intérimaires condensés non audités de First Phosphate Corp. (la « Société ») ont été préparés par la direction de la Société et relèvent de sa responsabilité. Ces états financiers, ainsi que les notes qui les accompagnent, ont été examinés et approuvés par les membres du comité d'audit de la société

Conformément au Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société déclare que ces états financiers intérimaires condensés non audités n'ont pas été examinés par les auditeurs de la Société.

Approuvé et autorisé par le Conseil d'administration le 9 juillet 2024.

“BENNETT KURTZ”
Administrateur

“JOHN PASSALACQUA”
Administrateur

FIRST PHOSPHATE CORP.

ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

AU

Actifs	31 mai 2024	29 février 2024
	\$	\$
Actifs à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 5)	1 651 673	7 496 238
Liquidités soumises à restrictions (Note 5)	40 000	25 000
Charges payées d'avance (Note 6)	401 177	411 438
Montants à recevoir	477 885	640 687
	2 570 735	8 573 363
Actifs à long terme		
Investissements (Note 7)	134 687	132 988
Frais de financement payés d'avance (Note 8)	631 899	731 673
Actifs d'exploration et d'évaluation (Note 9)	3 557 734	3 557 734
	4 324 320	4 422 395
Total des actifs	6 895 055	12 131 097
Passif et capitaux propres		
Passif à court terme		
Dettes et charges à payer	528 735	2 532 332
Passif au titre des primes d'émission d'actions accréditatives (Note 10)	413 245	1 151 052
Total du passif	941 980	3 683 384
Capitaux propres		
Capital-actions (Note 11)	26 737 052	26 342 634
Surplus d'apport (Note 11)	5 348 914	4 917 414
Déficit	(26 132 891)	(21 947 674)
Total des capitaux propres	5 953 075	9 312 374
Total du passif et des capitaux propres	6 895 055	12 995 758

Nature des activités (Note 1)

Continuité d'exploitation (Note 2)

Approuvé et autorisé par le Conseil d'administration le 9 juillet 2024

“BENNETT KURTZ”

Administrateur

“JOHN PASSALACQUA”

Administrateur

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.

ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DE LA PERTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

	Pour les trois mois terminant le	
	31 mai 2024	31 mai 2023
	\$	\$
Charges		
Exploration minière et métallurgie (Note 9)	3 689 198	1 009 872
Rémunération fondée sur des actions (notes 11 et 12)	765 918	283 385
Développement des affaires	193 107	487 586
Honoraires professionnels (Note 11)	103 261	254 473
Frais généraux et administratifs	73 522	69 106
Frais de réglementation et de conformité	57 210	76 321
Honoraires de conseil	10 000	81 690
Frais de gestion	-	144 000
Honoraires des administrateurs	-	43 200
Total des charges	(4 892 216)	(2 449 633)
Autres produits/(charges)		
Produits d'intérêts	67 267	3 396
Charges de financement (notes 8 et 11)	(99 774)	-
Gain sur l'amortissement du passif lié aux primes d'émission d'actions accréditatives (Note 10)	737 807	107 680
Gain de change sur les investissements (Note 7)	1 699	-
Perte nette et résultat étendu	(4 185 217)	(2 338 557)
Perte par action ordinaire - de base et diluée	(0,06)	(0,05)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation - de base et dilué	74 326 460	49 149 520

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.

ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les trois mois terminant le 31 mai 2024 et 2023

(Exprimés en dollars canadiens)

(Non-vérifiés)

	<u>Actions ordinaires</u>					
	Nombre d'actions	Montant \$	Surplus d'apport \$	Actions à être émises \$	Déficit \$	Total \$
Solde au 28 février 2023	48 318 722	16 923 000	2 086 279	68 257	(13 655 206)	5 422 330
Unités émises dans le cadre d'un placement privé	-	-	-	-		2 339 152
Passif au titre de la prime d'émission d'actions accréditatives	-	-	-	-	-	(186 938)
Frais d'émission d'actions	-	(141 138)	-	-	-	(141 138)
Bons de souscription émis en contrepartie d'honoraires d'intermédiation	-	(16 338)	16 338	-	-	-
Actions émises pour l'acquisition d'actifs de prospection et d'évaluation	27 173	22 825				22 825
Actions émises lors de l'exercice de bons de souscription	249 863	94 205	(7 816)	(68 257)	-	18 132
Actions émises en contrepartie d'honoraires d'intermédiation	42 857	30 000				30 000
Rémunération fondée sur des actions	-	-	283 385	-	-	283 385
Perte nette pour la période	-	-			(2 338 557)	(2 338 557)
Solde au 31 mai 2023	51 713 207	18 480 596	2 962 358	-	(15 993 763)	5 449 191
Solde au 29 février 2024	73 786 772	26 342 634	4 917 414	-	(21 947 674)	9 312 374
Actions émises pour le développement des affaires	200 000	60 000	-	-	-	60 000
Rémunération à base d'actions	-	-	765 918	-	-	765 918
Actions émises lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes	880 798	334 418	(334 418)	-	-	-
Perte pour la période	-	-	-	-	(4 185 217)	(4 185 217)
Solde au 31 mai 2024	74 867 570	26 737 052	5 348 914	-	(26 132 891)	5 953 075

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.

ÉTATS INTÉRIMAIRES CONDENSÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(Exprimés en dollars canadiens)

(Non-vérifiés)

	Pour les trois mois terminés le	
	31 mai 2024	31 mai 2023
	\$	\$
Opérations d'exploitation		
Perte pour la période	(4 185 217)	(2 338 557)
Dépenses non monétaires :		-
Rémunération fondée sur des actions	765 918	283 385
Frais de financement	99 774	-
Actions émises pour le développement des affaires	60 000	-
Gain sur l'amortissement du passif lié aux primes d'émission d'actions accréditives	(737 807)	(107 680)
Gain de change sur les investissements	(1 699)	-
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement :		-
Montants à recevoir	162 802	(73 329)
Dépenses payées d'avance	10 261	431 351
Créditeurs et charges à payer	(2 003 597)	86 232
Liquidités soumises à restrictions	(15 000)	-
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'exploitation	(5 844 565)	(1 718 598)

Activités de financement

Émission d'actions et de bons de souscription	-	2 339 152
Frais d'émission d'actions	-	(111 138)
Émission d'actions par l'exercice d'options et de bons de souscription	-	18 132
Trésorerie nette fournie par les activités de financement	-	2 246 146
Variation nette de la trésorerie pour la période	(5 844 565)	527 548
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de la période	7 496 238	1 180 318
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	1 651 673	1 707 866

Informations complémentaires sur les flux de trésorerie

Actions émises pour les honoraires d'intermédiation dans les propriétés minières	-	30 000
Comptabilisation du passif lié aux actions accréditives	-	186 938
Achat d'actifs de prospection et d'évaluation par émission d'actions	-	22 825
Bons de souscription émis pour les frais de courtage	-	16 338
Actions émises lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes	334 418	-

La Société a payé néant en impôts et 9 891 \$ en intérêts au cours des trois mois terminés le 31 mai 2024 (néant et 1 497 \$ en 2023).

La Société a reçu 67 267 \$ en revenus d'intérêts au cours des trois mois terminés le 31 mai 2024 (3 396 \$ en 2023).

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers intermédiaires condensés.

FIRST PHOSPHATE CORP.

1. Nature des opérations

First Phosphate Corp. (la « société ») a été constituée en Colombie-Britannique le 18 septembre 2006. Le 29 juin 2022, la société a déposé des statuts de modification auprès de la province de la Colombie-Britannique pour changer son nom de First Potash Corp. à First Phosphate Corp. L'adresse du siège social et du bureau des registres de la société est la suivante : 1055 West Georgia Street, 1500 Royal Centre, P.O. Box 11117, Vancouver, Colombie-Britannique, V6E 4N7. La société possède et développe des propriétés minières de phosphate de roche ignée dans la région du Saguenay, au Québec, pour la production d'acide phosphorique destiné à la production de matériaux actifs de cathode (« CAM ») utilisés dans les batteries au phosphate de fer-lithium (« LPF ») pour l'industrie des véhicules électriques.

Les actions ordinaires de la société sont cotées sous le symbole « PHOS » à la Bourse canadienne des valeurs mobilières, « FRSPF » sur le marché OTC Pink Market et « KD0 » à la Bourse de Francfort.

2. Continuité de l'exploitation

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), qui s'appliquent à la continuité de l'exploitation et supposent que la société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. En conséquence, il ne tient pas compte des ajustements qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre son activité et devait, par conséquent, réaliser ses actifs et apurer ses passifs autrement que dans le cours normal de ses activités et à des montants qui pourraient différer de ceux figurant dans les présents états financiers. Ces ajustements pourraient être significatifs. La capacité de l'entreprise à poursuivre son activité dépend de sa capacité à continuer à obtenir des financements en fonds propres et, en fin de compte, à réaliser des opérations rentables. Bien que la société ait réussi à obtenir des financements dans le passé, le succès de telles initiatives ne peut être garanti.

Au 31 mai 2024, la Société a accumulé des pertes de 26 132 891 \$ depuis sa création et s'attend à subir d'autres pertes dans le cadre du développement de ses activités, et a enregistré des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation de 5 844 565 \$ pour les trois mois terminés à cette date. Cela indique des incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités. La capacité de l'entreprise à poursuivre ses activités dépend de sa capacité à obtenir des financements supplémentaires et à réaliser des opérations rentables à l'avenir. Bien que la société ait réussi à obtenir des financements dans le passé, le succès de telles initiatives ne peut être garanti.

Ces états financiers n'incluent pas les ajustements relatifs à la recouvrabilité et à la classification des montants des actifs enregistrés et à la classification des passifs qui pourraient s'avérer nécessaires si la société n'était pas en mesure de poursuivre son activité. Ces ajustements pourraient être significatifs.

3. Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés conformément à la norme IAS 34, Information financière intermédiaire. Ils n'incluent pas toutes les informations et divulgations requises dans les états financiers annuels et doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels de la Société au 29 février 2024 et pour l'exercice clos à cette date (« états financiers annuels »). Toutefois, des notes explicatives sélectionnées sont incluses pour expliquer les événements et les transactions qui sont importants pour comprendre les changements dans la situation financière et la performance de la Société depuis les derniers états financiers annuels au 29 février 2024 et pour l'exercice se terminant à cette date. Ces états financiers intermédiaires condensés non audités suivent les mêmes principes comptables et méthodes d'application que les états financiers annuels.

Ces états financiers intermédiaires condensés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En outre, ces états financiers intermédiaires résumés ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, à l'exception des informations relatives aux flux de trésorerie.

La publication de ces états financiers a été autorisée par le conseil d'administration le 9 juillet 2024.

(b) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, qui est également la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, sauf indication contraire.

4 Informations importantes sur les méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires condensés non audités de la Société pour les trois mois se terminant le 31 mai 2024, la Société a appliqué les méthodes comptables, les jugements critiques et les estimations présentés dans les notes 3 et 4 de ses états financiers pour l'exercice se terminant le 29 février 2024.

Prises de position comptables adoptées au cours de la période

Amendements à l'IAS 1 : Classement des passifs en tant que courants ou non courants et report de la date d'entrée en vigueur..

En janvier 2020, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 1, Présentation des états financiers, afin de fournir une approche plus générale de la présentation des passifs comme courants ou non courants sur la base des accords contractuels en place à la date de clôture.

Ces amendements :

- précisent que les droits et conditions existant à la fin de la période de reporting sont pertinents pour déterminer si la société a le droit de différer d'au moins douze mois le règlement d'un passif ;
- prévoient que les attentes de la direction ne sont pas une considération pertinente pour déterminer si l'entreprise exercera ses droits de différer le règlement d'un passif ; et
- préciser quand un passif est considéré comme réglé.

Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié un report de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle directive d'une période pour les périodes de reporting annuel commençant à partir du 1er janvier 2024 et doit être appliquée de manière rétrospective. La direction a déterminé que l'amendement n'a pas d'impact significatif sur ses états financiers.

Prises de position comptables récentes

IFRS 18 : Présentation et informations à fournir dans les états financiers.

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace l'IAS 1, Présentation des états financiers, en tant que source principale des dispositions des normes comptables IFRS relatives à la présentation des états financiers.

Cette norme introduit :

- trois catégories définies pour les produits et les charges (d'exploitation, d'investissement et de financement) et l'obligation pour les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux définis, y compris le bénéfice d'exploitation ;
- une plus grande transparence des mesures de performance définies par la direction, les entreprises étant tenues de fournir des explications sur ces mesures spécifiques à l'entreprise en rapport avec le compte de résultat ; et
- des indications plus précises sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers, y compris des indications sur la question de savoir si les informations sont incluses dans les états financiers ou dans les notes.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée, et doit être appliquée rétrospectivement aux périodes comparatives. La société n'a pas encore déterminé l'impact de cette norme sur ses états financiers.

La société n'a pas encore déterminé l'impact de cette norme sur ses états financiers.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie et encaisse affectée

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse détenue à la banque de 351 673 \$ (896 238 \$ au 29 février 2024) et des placements dans des certificats de placement garanti (« CPG ») de 1 300 000 \$ (6 600 000 \$ au 29 février 2024) qui comprennent des CPG encaissables d'un an de 900 000 \$ et 400 000 \$ avec une date d'échéance au 31 janvier 2025, portant intérêt annuellement entre 4,95 % et 5,2 % par année.

L'encaisse affectée comprend un placement de 40 000 \$ dans un CPG (29 février 2024 - 25 000 \$). Le

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

CPG est un contrat encaissable d'un an dont la date d'échéance est le 3 avril 2025 et qui porte un intérêt annuel de 4,75 %. Le CPG est détenu à titre de garantie pour les cartes de crédit émises aux dirigeants de la société.

6. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance se composent des éléments suivants :

	31 mai 2024	29 février 2024
	\$	\$
Paiements excédentaires effectués sur des cartes de crédit	716	2 973
Dépenses payées à l'avance :		
Développement commercial	212 099	219 794
Exploration minière et métallurgie	80 000	86 195
Honoraires professionnels	50 316	22 328
Frais d'administration générale	26 559	40 148
Frais de réglementation et de conformité	31 487	-
Frais de consultation	-	40 000
Total	401 177	411 438

7. Investissements

Le 10 janvier 2023, la Société a conclu un accord d'investissement et d'option de licence (l'« accord IPL ») avec Integrals Power Limited (« IPL ») aux termes duquel la Société a acquis 7 386 actions IPL pour 50 000 livres sterling (83 060 dollars). Selon les termes de l'accord IPL, IPL a accordé une option pour acquérir une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production allant jusqu'à 1 000 tonnes de LFP CAM pour un paiement supplémentaire de 950 000 livres sterling. IPL a également accordé à la société une autre option lui permettant d'acquérir, moyennant un paiement initial supplémentaire de 1 000 000 £, une licence d'utilisation de la technologie IPL dans une installation d'une capacité de production supérieure à 1 000 tonnes. La société s'est engagée à verser une redevance de 1,5 % par kilogramme de LFP CAM vendu à partir d'une installation utilisant la technologie IPL.

L'évolution des investissements se présente comme suit :

	\$
Solde au 28 février 2023	83 060
Gain sur la conversion des devises étrangères	-
Solde au 31 mai 2023	83 060
Solde au 29 février 2024	132 988

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

Gain sur la conversion des devises étrangères	1 698
Solde au 31 mai 2024	134 686

8. Charges de financement payées d'avance

Le 29 décembre 2023, la société a conclu une facilité de crédit (la « facilité de crédit ») avec des membres de son équipe de direction et de son conseil d'administration afin d'établir une facilité de crédit renouvelable de 2 100 000 \$ jusqu'au 30 septembre 2025. La société a émis 5 250 000 bons de souscription d'actions en contrepartie de la conclusion de la facilité de crédit, dont 2 625 000 ont été immédiatement acquis. La juste valeur des bons de souscription acquis a été estimée à 798 188 \$ (Note 13) et est amortie sur la durée de la facilité de crédit. Les bons de souscription restants sont acquis au fur et à mesure que des avances sont consenties dans le cadre de la facilité de crédit.

L'évolution des charges financières payées d'avance se présente comme suit :

	\$
Solde au 28 février 2023	-
Ajouts au cours de la période	-
Amortissement pour la période	-
Solde au 31 mai 2023	-
Solde au 29 février 2024	731 672
Ajouts au cours de la période	-
Amortissement pour la période	(99 773)
Solde au 31 mai 2024	631 899

9. Actifs d'exploration et d'évaluation

Le tableau suivant détaille les changements dans les actifs d'exploration et d'évaluation dans la région du Saguenay au Québec pour les deux périodes terminées le 31 mai 2024 :

	Propriété phare du Lac à l'Orignal (a) \$	Secteur Bégin- Lamarche (b) \$	Secteur Bluesky (c) \$	Total \$
Solde au 28 février 2023	3 270 709	264 200	109 325	3 644 234
Frais d'acquisition	-	22 825	-	22 825
Solde au 31 mai 2023	3 270 709	287 025	109 325	3 667 059
Solde au 29 février 2024	3 270 709	287 025	-	3 557 734

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

Frais d'acquisition	-	-	-	-
Solde au 31 mai 2024	3 270 709	287 025	-	3 557 734

La société comptabilise les dépenses d'exploration et d'évaluation non liées à des acquisitions en tant que charges dans les comptes de résultat. Celles-ci sont présentées sous les rubriques exploration minière et métallurgie dans l'état des pertes et profits et pertes globales. Le tableau suivant détaille ces dépenses.

	Propriété phare Lac à l'Original (a) \$	Secteur Bégin - Lamarche (b) \$	Secteur Bluesky (c) \$	Total \$
Consultation	-	-	-	-
Étude, forage et géophysique	459 391	116 448	-	575 839
Tests métallurgiques	-	434 033	-	434 033
Pour les trois mois se terminant le 31 mai 2023	459 391	550 481	-	1 009 872
Consultation	-	9 595	-	9 595
Étude, forage et géophysique	-	356 341	-	356 341
Tests métallurgiques	-	3 323 262	-	3 323 262
Pour les trois mois se terminant le 31 mai 2024	-	3 689 198	-	3 689 198

(a) Propriété phare Lac à l'Original

Les propriétés principales du Lac à l'Original comprennent une série de claims obtenus par des ententes de chevauchement et des claims acquis sous divers accords d'option. Cette propriété est actuellement à l'étape d'exploration.

(b) Secteur Bégin - Lamarche

Les propriétés Bégin - Lamarche consistent en une série de claims jalonnés et de claims acquis dans le cadre de divers accords d'option. Cette propriété est en phase d'exploration.

Le 10 mars 2023, la Société a ajouté à son secteur Bégin-Lamarche et a acquis 13 claims miniers dans ce secteur pour une contrepartie totale de 22 825 \$ par l'émission de 27 173 actions ordinaires. La juste valeur de la contrepartie a été déterminée en fonction de la juste valeur des actions ordinaires à la date d'émission.

(c) Secteur Bluesky

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes aux états financiers intérimaires condensés****31 mai 2024****(Exprimés en dollars canadiens)****(Non-vérifiés)**

Les propriétés Bluesky consistent en une série de claims jalonnés. Ces propriétés en sont au premier stade de l'exploration. Tous les claims sont détenus à 100 % par la société, sont exempts de redevances nettes de fonderie et sont en règle.

Les propriétés Bluesky sont entièrement dépréciées car la direction a décidé de ne pas renouveler ses claims et de consacrer ses ressources à d'autres propriétés minières. La direction croit que la faisabilité technique et la viabilité commerciale seraient plus rapides pour l'une des autres propriétés (Lac à l'Original ou Bégin-Lamarche) que pour la propriété Bluesky.

10. Passif lié à la prime d'actions accréditives

	Pour les trois mois terminant le 31 mai	
	2024	2023
	\$	\$
Solde, début de la période	1 151 052	-
Amortissement pour la période	(737 807)	-
Solde, fin de la période	413 245	-

Au 31 mai 2024, il reste 2 066 226 \$ à dépenser en dépenses admissibles (31 mai 2023 - néant).

11. Capital social et surplus d'apport

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires et d'un nombre illimité d'actions privilégiées pouvant être émises en série.

La société n'a pas d'actions privilégiées en circulation.

Les opérations sur le capital se présentent comme suit :

Au cours du trimestre terminé le 31 mai 2024

(a) Le 5 avril 2024, la Société a émis 84 616 actions ordinaires lors de l'exercice d'UAR pour des services reçus d'un consultant. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 33 000 \$ et a été reclassée au moment de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.

(b) Le 16 avril 2024, la société a émis 200 000 actions ordinaires à la suite de la signature d'une entente de collaboration concernant son projet de mine de phosphate et d'usine de CAM LFP dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean au Québec, Canada, d'une juste valeur de 60 000 \$.

(c) Le 31 mai 2024, la Société a émis 470 250 actions ordinaires lors de l'exercice d'unités d'actions restreintes pour les services reçus de ses dirigeants et administrateurs. La société a également émis 325 933 actions ordinaires à la suite de l'exercice d'unités d'actions temporairement incessibles en contrepartie de services rendus par des consultants. La juste valeur des UAR à la date d'attribution a été calculée à 334 418 \$ et a été reclassée au moment de l'exercice du surplus d'apport au capital-actions.

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

Au cours du trimestre terminé le 31 mai 2023

- (a) Le 1er mars 2023, la Société a émis 184 480 actions ordinaires, à l'exercice de bons de souscription, et 68 257 \$ ont été reclassés des actions à émettre au capital-actions. Le 9 mars 2023, la Société a émis 53 760 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ par action, à l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 13 440 \$. La valeur équitable des bons à la date d'attribution a été calculée à 7 215 \$ et a été reclassée lors de l'exercice, du surplus contribué au capital-actions.
- (b) Le 10 mars 2023, la Société a émis 27 173 actions ordinaires d'une valeur équitable de 22 825 \$ pour l'achat de 13 revendications minérales dans la région de Begin-Lamarche.
- (c) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 205 217 unités au prix de 0,70 \$ par unité pour un produit brut de 843 652 \$. Chaque unité se composait d'une action et d'un demi bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon entier est exercé pour une action supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 24 avril 2026. La valeur du capital-actions de 614 660 \$ a été déterminée en utilisant la valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 228 992 \$ a été alloué aux bons de souscription. La Société a payé 22 760 \$ de frais de courtage et a émis 12 514 bons de courtiers avec un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expirent le 24 avril 2026. La valeur équitable des bons de courtiers a été calculée à 2 900 \$ en utilisant le modèle de tarification Black Scholes et enregistrée comme frais d'émission d'actions.
- (d) Le 24 avril 2023, la Société a émis 1 869 375 unités FT au prix de 0,80 \$ par unité pour un produit brut de 1 495 500 \$. Chaque unité FT se compose d'une action ordinaire en flux et d'un demi bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon entier est exercé pour une action non en flux supplémentaire au prix de 1,25 \$ jusqu'au 24 avril 2026. La valeur du capital-actions de 1 140 320 \$ (avant déduction de la prime en flux de 186 938 \$) a été déterminée en utilisant la valeur marchande des actions à la date d'émission et le produit résiduel de 355 180 \$ a été alloué aux bons de souscription. La Société a payé 60 384 \$ de frais de courtage et a émis 57 980 bons de courtiers avec un prix d'exercice de 1,25 \$ par action qui expirent le 24 avril 2026. La valeur équitable des bons a été calculée à 13 438 \$ en utilisant le modèle de tarification Black Scholes et enregistrée comme frais d'émission d'actions.
- (e) Le 30 avril 2023, la Société a émis 42 857 actions à titre de frais de recherche pour les placements privés susmentionnés d'une valeur équitable de 21 857 \$. De plus, la Société a engagé des frais juridiques de 36 218 \$ en relation avec les placements privés susmentionnés.
- (f) Le 17 mai 2023, la Société a émis 7 143 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ par action pour un produit brut de 3 572 \$, à l'exercice de bons de souscription. La valeur équitable des bons à la date d'attribution a été calculée à zéro, donc aucun montant n'a été reclassé lors de l'exercice du surplus contribué au capital-actions.
- (g) Le 30 mai 2023, la Société a émis 4 480 actions ordinaires au prix de 0,25 \$ par action, à l'exercice de bons de souscription de courtiers, pour un produit total de 1 120 \$. La valeur équitable des bons

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intermédiaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

à la date d'attribution a été calculée à 600 \$ et a été reclassée lors de l'exercice, du surplus contribué au capital-actions.

Plan omnibus

Le 26 juillet 2023, le plan d'intéressement en actions omnibus (le « plan omnibus ») a été approuvé et adopté par le Conseil, qui l'a mis en œuvre le 25 août 2023. Le Plan Omnibus remplace le Plan 2022 et établit un plan de RSU et d'options offrant à la Société la flexibilité d'octroyer diverses attributions d'actions dans le cadre de son objectif d'attirer, de retenir et de motiver des administrateurs, des dirigeants, des employés et des consultants hautement qualifiés. Il s'agit d'un plan d'incitation à long terme qui permet l'attribution d'options et d'unités d'actions restreintes (ensemble, les « attributions »). L'objectif du plan est de promouvoir l'actionnariat des personnes éligibles afin d'aligner les intérêts de ces personnes sur ceux des actionnaires de la société.

Dans le cadre du plan Omnibus, les personnes éligibles peuvent se voir attribuer un nombre d'attributions que le conseil d'administration juge approprié, les dispositions relatives à l'acquisition des droits étant également déterminées par le conseil d'administration. Lors de l'acquisition des droits, les participants éligibles ont le droit de recevoir des espèces ou des actions ordinaires de la trésorerie pour satisfaire tout ou partie d'une attribution d'UAR acquise. La date d'expiration des options attribuées dans le cadre du plan Omnibus est fixée par le conseil d'administration et ne peut être postérieure à dix périodes à compter de la date d'attribution.

Le plan Omnibus est un plan de rémunération à base d'actions « glissant » en vertu duquel le nombre total d'actions ordinaires réservées à l'émission dans le cadre du plan Omnibus ne peut dépasser vingt pour cent (20 %) des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'attribution de l'option ou de l'unité d'action restreinte.

Unités d'actions restreintes

Le 30 avril 2024, un consultant de la société s'est vu attribuer 140 000 UAR. 14 000 UAR sont acquises le 31 mai 2024 et les UAR restantes sont acquises par tranches de 42 000 le 31 août 2024, le 30 novembre 2024 et le 28 février 2025.

Le 7 mai 2024, plusieurs consultants de la société se sont vu attribuer un total de 290 000 UAR. Les RSU sont acquises comme suit : (i) 116 000 le 31 août 2024, (ii) 87 000 le 30 novembre 2024 et (iii) 87 000 le 28 février 2025.

Le tableau suivant détaille les changements dans les UAR en circulation pour les trois mois se terminant le 31 mai 2024 :

	Nombre d'UAR
En circulation, 1er mars 2023	-

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

Accordées pendant la période	-
Acquises et exercées pendant la période	-
En circulation, au 31 mai 2023	-
En cours, 1er mars 2024	3 074 298
Accordées pendant la période	430 000
Acquises et exercées pendant la période	(880 799)
En circulation, 31 mai 2024	3 074 298

Voici un résumé des UAR en circulation et exerçables au 31 mai 2024 :

Date d'expiration	Nombre d'UAR en circulation	Nombre d'UAR exerçables
15 décembre 2026	2 273 898	-
15 décembre 2027	800 400	-
	3 074 298	-

Pour le trimestre terminé le 31 mai 2024, la Société a enregistré 469 446 \$ de rémunération basée sur des actions liée à l'acquisition d'UAR (31 mai 2023 - Néant \$).

Options

Voici les changements apportés aux options en cours pour le trimestre terminé le 31 mai 2024 :

	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation, 1er mars 2023	6 225 000	0,3
Émises au cours de la période	832 000	0,70
Annulées pendant la période	(225 000)	0,35
En circulation au 31 mai 2023	6 832 000	0,35
En circulation, 29 février 2024	9 893 000	0,37
Émises au cours de la période	250 000	0,40
En circulation, 31 mai 2024	10 143 000	0,37

Voici un résumé des options en suspens et pouvant être exercées au 31 mai 2024 :

Date d'expiration	Nombre d'options en circulation	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante
27 juin 2024	25 000	25 000	0,7	0,08

FIRST PHOSPHATE CORP.**Notes aux états financiers intérimaires condensés****31 mai 2024****(Exprimés en dollars canadiens)****(Non-vérifiés)**

30 septembre 2024	183 000	183 000	0,7	0,33
22 février 2026	3 075 000	2 306 250	0,25	1,73
22 février 2026	2 850 000	2 137 500	0,35	1,73
1er septembre 2026	750 000	375 000	0,70	2,25
29 décembre 2026	410 000	-	0,40	2,58
16 avril 2027	250 000	-	0,40	2,88
29 décembre 2028	2 600 000	-	0,40	4,58
	10 143 000	5 026 750		

Pour le trimestre clos le 31 mai 2024, la Société a enregistré une rémunération basée sur les actions de 296 472 \$ liée à l'acquisition d'options (2023 – 542 805 \$). La juste valeur des options a été déterminée en fonction du modèle de tarification de Black Scholes, avec les données moyennes pondérées suivantes :

Moyennes pondérées

Cours de l'action	0,30\$
Rendement en dividendes	Nil
Prix d'exercice	0,40\$
Taux d'intérêt sans risque	4,09%
Volatilité attendue	100%
Expiration prévue	3,00

Bons de souscription

Voici les détails des variations des bons de souscription en circulation pour le trimestre terminé le 31 mai 2024 :

	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré \$
En circulation au 28 février 2023	6 547 477	0,49
Émis au cours de la période	1 607 789	1,20
Exercés pendant la période	(65 383)	0,28
En circulation au 31 mai 2023	8 089 883	0,65
En circulation, 29 février 2024	16 962 927	0,54
Émis au cours de la période	-	-
En circulation, 31 mai 2024	16 962 927	0,54

Voici un résumé des bons de souscription en circulation et pouvant être exercés au 31 mai 2024 :

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

Date d'expiration	Nombre de bons de souscription en circulation	Nombre de bons de souscription exercçables	Prix d'exercice \$	Durée de vie restante moyenne pondérée
23 août 2024	80 640	80 640	0,25	0,23
31 décembre 2025	10 024 498	10 024 498	0,50	1,58
24 avril 2026	1 607 789	1 607 789	1,25	1,92
31 décembre 2028	5 250 000	2 625 000	0,40	4,58
	16 962 927	14 337 927		

12. Transactions avec des parties liées

Les parties liées et les transactions avec des parties liées ayant un impact sur les états financiers ci-joints sont résumées ci-dessous et incluent des transactions avec les individus ou entités suivants:

Personnel clé de la direction

Le personnel clé de direction comprend les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société dans son ensemble. La Société a déterminé que le personnel clé de direction est composé de membres exécutifs et non exécutifs du conseil d'administration de la Société et des cadres sociaux.

La rémunération du personnel clé de direction est composée de :

	Pour les trois mois se terminant	
	31 mai 2024	31 mai 2023
	\$	\$
Rémunération basée sur des actions	485 894	194 472
Frais de gestion	-	144 000
Frais professionnels	-	65 000
Honoraires des administrateurs	-	43 200
Frais de financement	99 774	-
Frais de consultant	-	30 000
	585 668	476 672

Il n'y a aucun montant dû aux parties liées au 31 mai 2024.

Les frais de financement concernent les bons de souscription accordés par la Société au personnel clé de direction en vertu de la facilité de crédit avec la direction. Des détails supplémentaires peuvent être trouvés dans la Note 8.

13. Instruments financiers

Les instruments financiers sont des accords entre deux parties qui résultent en des promesses de

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

paiement ou de réception d'espèces ou d'instruments de capitaux propres. La Société classe ses instruments financiers comme suit : trésorerie et équivalents de trésorerie, et investissements évalués à la juste valeur par le biais du résultat et trésorerie restreinte et comptes fournisseurs évalués à leur coût amorti. Les valeurs comptables de ces instruments se rapprochent de leurs valeurs justes en raison de leur échéance à court terme.

Les instruments financiers mesurés à la juste valeur sont classifiés en l'un des trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur en fonction de la fiabilité relative des données utilisées pour estimer les valeurs justes. Les trois niveaux de la hiérarchie de la juste valeur sont :

- Niveau 1 – Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement soit indirectement ; et
- Niveau 3 – Données qui ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente les actifs financiers de la Société évalués à la juste valeur par niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur :

Au 31 mai 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Liquidité et équivalent de liquidité	1 691 673	-	-	1 691 673
Investissements à long-terme			134 687	134 687

Les investissements de niveau 3 comprennent les investissements dans des sociétés privées qui ne sont pas cotées en bourse. La direction estime que le prix des actions dans le placement privé le plus récent de l'entreprise détenue est proche de la juste valeur.

La société est exposée à des degrés divers à une variété de risques liés aux instruments financiers :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte inattendue si un client ou un tiers à un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. L'entreprise est exposée à un risque de crédit important car son exposition maximale est liée aux liquidités et aux liquidités soumises à restrictions qui s'élèvent à 1 691 673 \$. La société atténue le risque de crédit lié aux liquidités en ne les déposant qu'auprès d'institutions financières réputées. Elle évalue également la qualité de crédit des contreparties en tenant compte de leur situation financière, de leur expérience passée et d'autres facteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la société ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

financières lorsqu'elles arrivent à échéance.

Au 31 mai 2024, la Société dispose de 1 651 673 \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 40 000 \$ en liquidités soumises à restrictions et de 528 735 \$ en passifs financiers, ce qui représente l'exposition maximale de la Société au risque de liquidité.

La société n'a aucun passif financier dont l'échéance contractuelle est supérieure à une période. Au 31 mai 2024, la Société dispose d'un fonds de roulement suffisant pour honorer ses passifs financiers.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des variations des facteurs de marché tels que les taux d'intérêt, les taux de change et les prix des marchandises et des actions.

(a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la société subisse une perte à la suite d'une variation du taux d'intérêt est faible, car la société n'a pas d'investissements ou de passifs à taux d'intérêt variable.

(b) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la société fluctue en raison des variations des taux de change. Au 31 mai 2024, une partie des actifs financiers de la Société, comprenant des investissements à long terme, est détenue en livres sterling (« GBP »). Une variation de 1 % du taux de change entraînerait une variation de la perte nette ou du gain net de 1 350 \$. L'impact des fluctuations des taux de change n'est pas significatif et, par conséquent, une analyse de sensibilité n'a pas été fournie.

(c) Risque de prix

Le risque de prix est lié aux risques de prix des actions et des matières premières. Le risque de prix des actions est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices de la société en raison des mouvements des prix des actions individuelles ou des mouvements généraux du niveau du marché boursier. Le risque de prix des matières premières est défini comme l'impact négatif potentiel sur les bénéfices et la valeur économique dû aux mouvements et à la volatilité des prix des matières premières. Comme la société ne détient pas d'investissements ou d'actifs significatifs liés aux actions ou aux matières premières, son exposition au risque de prix est minime.

14. Gestion du risqué de capital

La société considère que son capital est constitué des capitaux propres.

La société gère la structure du capital et y apporte des ajustements en fonction de l'évolution des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, la société peut tenter d'émettre de nouvelles actions. Bien que la société ait réussi à lever des fonds dans le passé par l'émission d'actions, il n'est pas certain qu'elle

FIRST PHOSPHATE CORP.
Notes aux états financiers intérimaires condensés
31 mai 2024
(Exprimés en dollars canadiens)
(Non-vérifiés)

continue à utiliser cette méthode de financement en raison des conditions de marché difficiles actuelles.

Afin de faciliter la gestion de ses besoins en capitaux, la société prépare des budgets de dépenses qui sont mis à jour si nécessaire en fonction de divers facteurs, y compris le déploiement réussi de capitaux et les conditions générales de l'industrie.

La direction revoit régulièrement la structure du capital pour s'assurer que les objectifs susmentionnés sont atteints. Il n'y a eu aucun changement dans l'approche de la Société en matière de gestion du capital au cours des périodes terminées le 31 mai 2024. La Société n'est pas soumise à des exigences externes en matière de capital.

15. Information sectorielle

La Société a un secteur d'exploitation impliqué dans l'exploration de propriétés minières. Toutes les activités et tous les actifs à long terme de la Société pour les trois mois terminés le 31 mai 2024 étaient situés au Canada.